

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Mardi 23 avril 2024 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Marion FLOC'H
Maggy CONAN
Amélie JOUIN
Virginie KERBRAT
Claire BOURVEN
Chrystelle CHRISTIEN
Sandrine HONNORAT
Estelle RIBEREAU
Audrey BEGEL

Questions CGT

Questions transversales

- 1) **Dans le cadre d'un départ progressif à la retraite (mi-temps), les cotisations retraites se font-elles sur un temps plein ? La demande doit-elle être faite par le salarié ?**

Réponse Direction :

Le salarié doit adresser une demande écrite de retraite progressive six mois avant la date prévue.

Le salarié peut demander à bénéficier des dispositions prévues par l'accord relatif à la Qualité de Vie au Travail permettant à dix salariés maximum chaque année, réduisant leur activité de 20%, de bénéficier de la prise en charge de leur cotisation retraite à taux plein par la Fondation. La priorité est d'abord donnée aux salariés entrant dans les critères de pénibilité, puis aux salariés bénéficiant d'un aménagement de poste co-construit entre l'employeur et les services de santé au travail, et enfin, en fonction de l'âge des salariés.

- 2) **Le document unique doit être mis à jour tous les ans, comment expliquez-vous que la version en ligne sur l'intranet date de 2021 ?**

Réponse Direction :

Les Documents Uniques de Préventions des Risques Professionnels (DUERP) des différents établissements sont régulièrement mis à jour.

Les DUERP de l'année 2023 seront présentés en CSE à partir du mois de mai et seront ensuite disponibles sur l'Intranet.

- 3) **Il était convenu que les salariés qui aient besoin d'un changement de chaussures entre 2 commandes, puissent en faire la demande. Certains salariés n'ont pas de réponses à leur sollicitation, comment expliquez-vous que ce soit si compliqué d'obtenir des nouvelles chaussures ?**

Réponse Direction :

Les demandes de renouvellement de chaussures sont à adresser au responsable hôtelier ou au service économique.

- 4) **Les salariés concernés par les critères de pénibilité ont-ils tous un compte ouvert et sont-ils tous bien alimentés tous les ans ? Nous vous rappelons que si les comptes ne sont pas alimentés dans l'année, la rétroactivité n'est pas possible.**

Réponse Direction :

Le compte pénibilité est automatiquement créé et alimenté lors de la transmission des informations via la déclaration sociale nominative de fin d'année pour chaque salarié. Il appartient néanmoins aux salariés d'activer leur compte professionnel prévention.

- 5) **Suite aux 2 changements d'heure annuels, il n'y a aucun impact sur Equitime pour les salariés de nuit. Nous vous demandons d'appliquer au réel les heures effectuées ces nuits-là.**

Réponse Direction :

Les plannings Equitime ne sont pas modifiés lors des changements d'heures. Les heures réalisées en plus ou en moins ne sont ni ajoutées ni retirées.

- 6) **Pour certains salariés, le changement d'heure de la nuit du 30 au 31 mars implique que l'amplitude horaire entre les 2 journées de travail a été inférieure aux 11h. Nous vous demandons de régulariser leurs compteurs.**

Réponse Direction :

Les plannings Equitime ne sont pas modifiés lors des changements d'heures.

Questions Pôle Sanitaire

- 7) **Comment expliquez-vous le refus de remplacement Hublo par des anciens salariés de la Fondation alors que des services fonctionnent en sous-effectif ?**

Réponse Direction :

Le contexte de départ d'un salarié peut expliquer qu'un nouveau contrat ne lui soit pas proposé.

- 8) **Comment expliquez-vous le montant du salaire annoncé sur le site Indeed pour les postes d'AS en CDD pour les remplacements d'été sur Perharidy (2100€ net + primes + indemnités) ? Comment expliquez-vous la différence avec Ty Yann (à partir de 1700€ net + prime + indemnités) ?**

Réponse Direction :

Selon la Convention Collective, un salarié en contrat à durée déterminée percevra 1990€ hors primes de congés payés, de précarité, d'ancienneté et autre variable de paie.

Les 2100€ annoncés tiennent compte d'une moyenne estimée par rapport à la reprise d'ancienneté. L'offre d'emploi du site de Ty Yann a été corrigée.

- 9) **Comment expliquez-vous que des salariés du bio nettoyage en CDD signent des contrats de remplacement à temps plein alors que sur le planning le salarié ne travaille que 14 jours ?**

Réponse Direction :

Les salariés signent des contrats à durée déterminée à temps plein afin de remplacer les absences ponctuelles. Il peut arriver que ces salariés ne travaillent pas l'intégralité du mois dans le cadre d'absences prévues ou imprévues (exemple, congés sans solde ou arrêts maladie).

Questions Pôle Médico-Social

10) Où en est la réflexion sur l'organisation du réassort du matériel des EHPAD de Brest réalisé auparavant par les services techniques ?

Réponse Direction :

Suite à une réunion du 5 avril dernier, il a été décidé de tester une nouvelle organisation concernant la commande, la livraison et la répartition des protections TENA :

- Commandes réalisées par service (au lieu d'une commande globale par EHPAD)
- Livraison de la totalité des commandes par le fournisseur dans le lieu habituel.
- Identification du service concerné par commande (par l'EHPAD)
- Transport de chaque commande par les services techniques devant chaque service, à l'aide d'un transpalette
- Rangement de la commande par chaque service
- Récupération de la palette par les services techniques

11) Pouvez-vous nous faire un retour suite à la rencontre des équipes de Lannouchen sur les roulements ?

Réponse Direction :

Les retours des équipes sont positifs, notamment concernant la diminution des horaires coupés.

Questions Pôle Ressources

12) Le mobilier du self de Roscoff a été changé récemment. Comptez-vous mettre en vente l'ancien mobilier ?

Réponse Direction :

Dans le cadre de notre démarche RSE, seuls les panneaux de table ont été remplacés.

Les anciens panneaux ont été récupérés pour produire des panneaux de mélaminé et les chaises défectueuses pour du recyclage de valorisation matière.

Les chaises en état correct ont été récupérées par le REPAIR de Pleyber Christ, une organisation locale de réemploi.

Questions SUD

Questions transversales

13) Lors de la réunion des représentants de proximité d'octobre 2023, à notre question : « au vu des travaux importants à venir, pourriez-vous identifier une autre place réservée pour le fourgon de la pédiatrie » vous nous avez répondu :

Une nouvelle place sera identifiée prochainement.

A ce jour, aucune place n'a été identifiée, pourriez-vous faire le nécessaire ?

Réponse Direction :

Les marquages sont en cours sur l'ensemble des sites. Cette place sera identifiée au mois de mai avant que les travaux du bâtiment 6 ne débutent.

14) Quelles sont les conditions de réservation des vélos électriques au sein de la fondation ? Une communication peut-elle être faite auprès des salariés ?

Réponse Direction :

Des ateliers mobilité seront programmés sur chaque site en présentiel et distanciel. Les modalités de réservation, d'équipement, de durée et de responsabilité y seront présentées.

- 15) **Les salariés de la pédiatrie de Roscoff ont demandé l'installation d'adhésifs occultants/transparents sur la moitié des vitres du self afin de préserver l'intimité des repas. Pourriez-vous nous donner une date d'installation ?**

Réponse Direction :

La commande a été réalisée, l'installation sera réalisée prochainement.

- 16) **Pourriez-vous mettre sur l'intranet de la fondation, un listing des salariés maîtrisant une deuxième langue et qui seraient d'accord d'être appelés par d'autres professionnels de la Fondation ?**

Cela afin d'intervenir lorsqu'il y a une difficulté de communication avec certains patients.

Réponse Direction :

Il n'est pas possible de diffuser les coordonnées des salariés sur l'Intranet. Le service des ressources humaines travaillera sur ce projet conjointement avec le service communication, afin d'identifier les salariés intéressés.

- 17) **Au vu des travaux à venir et du déménagement de certains bureaux, avez-vous trouvé une solution pour les salariés de comète et de l'équipe mobile ? Cette solution sera-t-elle pérenne ?**

Réponse Direction :

Les besoins ont été identifiés avec les équipes « hors les murs ». La solution envisagée sera « pérenne ».

- 18) **Pourriez-vous mettre sur l'intranet de la fondation les documents réactualisés de la mutuelle/prévoyance d'entreprise ?**

Réponse Direction :

Les documents actualisés sont à disposition des salariés sur l'intranet.

- 19) **Les abris où les patients étaient autorisés à fumer ont été détruits (près du service d'ergothérapie de Roscoff et parking près du préfabriqué) lors de la tempête. Actuellement les patients se mettent à l'abri entre la lingerie et le service d'ergothérapie dans une issue de secours.**

Pouvez-vous nous dire quand les espaces fumeurs pour les patients seront de nouveau identifiés ?

Réponse Direction :

Le nouvel abri fumeur sera installé après les travaux de maintenance de la balnéothérapie en juin.

- 20) **Pouvez-vous nous rappeler les règles de reprise d'ancienneté pour les nouveaux salariés ? Pour ceux qui ont déjà travaillé dans la fondation ? Pour ceux qui changent de fonction (salaire) ?**

Réponse Direction :

La reprise d'ancienneté s'effectue à hauteur de 30 % pour les nouveaux salariés conformément aux dispositions de la Convention Collective. La reprise d'ancienneté sur le même emploi s'effectue à 100 % pour les anciens salariés de la Fondation depuis le 1^{er} mars dernier.

En cas de changement de coefficient, l'ancienneté n'est pas reprise mais une indemnité de promotion assure une augmentation de 10%.

- 21) Depuis la nouvelle version de sillage, notre session ouverte se ferme très rapidement et toutes nos transmissions disparaissent si cela n'est pas enregistré immédiatement. Pourriez-vous faire en sorte que le délai d'ouverture de session soit plus long ?

Réponse Direction :

Nous avons informé l'éditeur (SIB) de ce dysfonctionnement. La nouvelle version de Sillage doit corriger ce problème.

- 22) A quel moment allez-vous appliquer la mesure votée le 12 avril par le parlement, concernant la non perte des congés payés en arrêt maladie ?

Réponse Direction :

Depuis le 14 septembre 2023, la Fondation n'applique plus d'abattement de congés payés en cas d'absence pour arrêt maladie.

- 23) Sur le site internet « Indeed », la fondation recrute des IDE en CDI, le salaire indiqué est de 2100 euros net. Pouvez-vous nous expliquer comment vous effectuez ce calcul ?

Réponse Direction :

Les 2100€ annoncés tiennent compte d'une moyenne estimée par rapport à la reprise d'ancienneté.

Questions pôle sanitaire

- 24) Depuis de nombreux mois, nous vous demandons ou en est la future grille des IDE de la neurologie de Roscoff, avez-vous une proposition de grille à présenter aux salariés ? Quand va-t-elle être mise en application ?

Réponse Direction :

Une proposition de grille a été présentée aux salariés le 17 avril dernier.

- 25) Comment expliquez-vous que le planning Equitime des IDE du service de neurologie ne correspond pas à leur planning actuel ? (ex : présence des horaires 9 qui n'existent plus)

Réponse Direction :

Ce planning prévisionnel correspond à l'ancienne grille appliquée. Le planning réel ne comporte d'horaires 9.

- 26) Les aides-soignantes de neurologie ont adressé un courrier d'alerte à la direction sur la prise en charge qu'elles pensent « non sécurisée » des patients. Ainsi que sur leurs difficultés du fait du turn over important sur cette équipe.

Quelles sont les réponses que va apporter la direction à ces salariés ?

Réponse Direction :

Une réunion avec l'équipe aide-soignante du SMR Neurologie a eu lieu le 23 avril, des réponses ont été apportées à cette occasion.

- 27) La grille du service du « pool » de Roscoff a-t-elle été changée ? Si oui est 'elle appliquée ?

Réponse Direction :

Une proposition de grille a été présentée aux salariés. Les signatures sont attendues pour le 10 mai.

- 28) **Combien de lits sont envisagés dans la future extension/dimensionnement du service locomoteur sur Roscoff ? Comment envisagez-vous le dimensionnement en terme de poste médical, IDE, AS, ASH ?**

Réponse Direction :

Environ 20 lits supplémentaires sont envisagés. Le travail relatif au dimensionnement de l'équipe n'a pas débuté.

- 29) **Il semblerait qu'une remplaçante AS en CDD long sur le service de neurologie a eu un contrat stipulant qu'elle ne travaille pas le weekend. Si cela est exact, avez-vous prévu une explication auprès des autres aides-soignantes du service ?**

Réponse Direction :

Il s'agit d'une salariée recrutée dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Des informations ont été données aux salariés par la cadre de santé du SMR Neurologie.

- 30) **Comment comptez-vous remplacer le départ en retraite de l'infirmière tabacologue ?**

Réponse Direction :

A compter du 6 mai, l'infirmière tabacologue du site de Ty Yann interviendra sur le site de Perharidy à hauteur de 30%. Le poste sera mis à l'affichage dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée en 2024.

Questions ressources

- 31) **A notre question RP de février 2024**

« Lors d'une erreur avérée de calcul de congés payés de la part de l'employeur, quelle est la rétroactivité et les conditions légales pour qu'une réclamation soit faite à un salarié quant au « remboursement de ses congés indus » ? Vous nous avez répondu : S'agissant d'une demande particulière, nous invitons les éventuels salariés concernés à se rapprocher du service des ressources humaines.

Pourriez-vous préciser clairement quelles sont les conditions légales pour les employeurs ainsi que pour les salariés ?

Réponse Direction :

Nous n'avons pas de demande de salariés à ce sujet. Le cas échéant, la situation devra être appréciée individuellement.

- 32) **Pourriez-vous nous dire si les salariés qui partent en formation financée par la fondation doivent des années de travail en retour ? et si oui combien ? selon la formation ? selon la durée ?**

Réponse Direction :

Les professionnels ayant une formation qualifiante prévue au plan de développement des compétences ont bénéficié d'un entretien avec le service des ressources humaines. Ces entretiens avaient vocation à valider le projet de formation, répondre aux différentes questions, mais aussi indiquer qu'une clause de dédit formation allait être soumise à signature des salariés.

L'objectif étant de ne pas voir démissionner les salariés pour lesquels la Fondation a supporté un effort financier important afin de les former.

- 33) **Il semblerait qu'une formation pour travailler au planning central ait été proposée à certains salariés de la fondation. Quels sont les besoins prévus en remplacement ? Cette possibilité a-t-elle été offerte à tous les salariés ? Quels vont être les salariés concernés et la durée de cette formation ?**

Réponse Direction :

Cette formation a été proposée aux agents pour renforcer leurs compétences. La formation est d'environ 15 jours par secteur.

- 34) Les techniciennes DIM déjà en place, vont-elles bénéficier de la revalorisation de leur rémunération sur la base du coefficient 477 ? (NAO 2024) et si oui à quel moment ?
Vont-elles avoir un avenant à leur contrat à signer pour formaliser le changement d'échelon ?

Réponse Direction :

La revalorisation est actée à compter de la date de signature des Négociations Annuelles Obligatoires. Un avenant sera proposé pour les salariés concernés.

La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 30 mai 2024 à 09h00 – Salle des fêtes Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 27 mai 2024 à 12h00